

BEAUJOLAIS EMPLOI

Vendanges 2018 : viticulteur cherche main-d'œuvre désespérément

À deux semaines du début des vendanges, les viticulteurs sont encore en recherche de main-d'œuvre pour ramasser le raisin sur les 16 000 hectares de Beaujolais. Exemple dans le Pays de l'Arbresle, où les viticulteurs interrogés témoignent d'une difficulté particulière en cette année 2018.

Outre le bouche-à-oreille ou les étudiants – souvent étrangers – qui n'ont pas encore repris les cours, beaucoup ont des habitués qui reviennent chaque année. « Chez moi, on retrouve une bonne dizaine de personnes d'une année sur l'autre parmi les 20 que j'embauche. J'ai même eu une famille de Polonais qui est venue pendant vingt ans, j'ai vu trois générations ! », raconte Jean-Gabriel Devay, viticulteur du domaine de Roche Cattin, à Bully. Pour compléter le reste de l'équipe, les exploitants font appel à la main-d'œuvre étrangère. Bulgares, Roumains, Polonais... Le Smic horaire en France n'a en effet rien à voir avec les rémunérations de ces pays. Le couple Mulaton à Sarcenay, à qui il manque encore une dizaine de vendangeurs, a fait une demande auprès d'une agence d'intérim polonaise, qui doit lui mettre six personnes à disposition.

■ Une main d'œuvre essentiellement étrangère

« Le risque de ce genre de boîtes, c'est qu'elles ne sont pas forcément en règle avec la loi française, les vendangeurs ne sont pas toujours payés au Smic », souligne Luc Pierron. Ce viticulteur de Châtillon prêche pour sa paroisse : il est président d'un groupement d'employeurs dénommé « agricemploi 69 », basé à la Maison de l'Agriculture de La Tour-de-Salvagny. Son rôle ? La mise à disposition du personnel pour les exploitants agricoles, et notamment saisonnier. Pour les vendanges 2018, le groupement fournit 300 personnes à environ 70 viticulteurs du Beaujolais. L'avantage pour les exploitants : ils n'ont



■ Les vendanges devraient commencer le 7 septembre. Photo ANFEA

pas à s'occuper de la partie administrative et de la réglementation qui change régulièrement. Les vendangeurs – après un entretien téléphonique ou visuel – sont déclarés au groupement. Les viticulteurs déclarent le nombre d'heures travaillées, et n'ont qu'à payer la facture à la fin, ainsi qu'une cotisation annuelle. Pour le personnel embauché, le passage par le groupement permet également des contrats de travail plus longs et cohérents : « Nous avons une vision globale sur le département et pouvons faire enchaîner plusieurs vendanges aux personnes, souligne Luc Pierron. Pour quatre jours, ils ne se déplacent pas, pour quinze, ils amortissent ! » Autre pratique possible : s'allier entre plusieurs vignobles. Jérôme Bertholon, de Saint-Germain-Nuelles, s'est regrou-

pé avec cinq viticulteurs de son secteur pour constituer une équipe commune tournée de 25 vendangeurs. Leur machine à vendanger, trop coûteuse pour une petite exploitation – environ 200 000 euros – a été achetée en Cuma (en société coopérative agricole). Après deux années, le petit groupe a décidé de garder la même organisation en faisant appel à « agricemploi 69 » : « Cela nous enlève une grosse épine du pied de ne pas nous occuper de l'administratif, admet Jérôme Bertholon. Ce n'est pas un secteur où on embauche tous les jours, donc c'est compliqué pour nous ! »

■ Pourquoi est-ce de plus en plus difficile ?

Les vendanges sont avancées par rapport aux années précédentes. À titre d'exemple, celles de 2016 avaient débuté le 25 septembre. En 2018, elles devraient être lancées le 7 septembre. « Beaucoup de gens ont encore la tête dans les vacances, devine Jean-Gabriel Devay. D'ici une semaine, je pense qu'on aura quelques appels et qu'on pourra finaliser l'équipe ». Autre idée avancée par Luc Pierron : les vendanges Champenoises, qui attaquent lundi avec deux semaines d'avance. « D'habitude les vendangeurs font le Beaujolais puis montent en Champagne. Cette année, elles ont lieu en même temps et les offres champenoises sont plus alléchantes... » Une autre explication, davantage de l'ordre du long terme : l'augmentation de l'usage de la machine à vendanger. « Sur

23 000 C'est le nombre de vendangeurs recrutés l'année dernière, dans le secteur.

mes 15 hectares, j'en vendange six à la machine, et il en reste neuf à la main. Cela signifie que les périodes de vendange raccourcissent, et c'est vrai que les gens se déplacent moins pour quelques jours », avance Jean-Gabriel Devay. Luc Pierron, lui, laisse la moitié de ses 29 hectares à la machine.

Enfin, c'est également la fiscalité qui explique cette pénurie de main-d'œuvre. En 2014, le gouvernement a mis fin à l'exonération des cotisations sociales dont bénéficiaient les salariés embauchés en « contrat vendange ». « Cela a été le premier grand coup de frein, témoigne Luc Pierron. Moins 8 euros par jour sur la fiche de paye du vendangeur, forcément ça a un impact... »

Autre motif de colère pour les viticulteurs : l'exonération de charges sociales font ils bénéficient pour l'emploi de travailleurs saisonniers sera supprimée au 1^{er} janvier 2019. Cette mesure figure dans le Projet de loi finances qui sera voté en fin d'année. La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) lance d'ailleurs un appel à la mobilisation pour septembre.

Diane MALOSSE

Pôle emploi : 1 500 postes sont toujours non pourvus sur l'outil "Maintenant"

Côté Pôle emploi, des initiatives tentent d'aider les viticulteurs. Outre le relais des offres, les « mardis des vendanges » sont organisés chaque semaine, de 17 à 19 heures, jusqu'au 28 août, à Belleville ou Villefranche. Ils permettent de présenter aux exploitants l'outil Internet « Maintenant ». Ce site permet de mettre en relation les besoins en date et effectif des viticulteurs, avec les disponibilités des potentiels vendangeurs. Le fonctionnement se rapproche de celui d'un site de rencontre : depuis le 3 juillet, il y a eu 1 100 « matchings » entre un viticulteur et un vendangeur ! Néanmoins, 1 500 postes sont toujours non pourvus sur l'outil « Maintenant ». « Cette année est particulière, nous manquons cruellement de vendangeurs », remarque Séverine Regnault, responsable d'équipe au Pôle emploi de Villefranche-sur-Saône.

PRATIQUE Si vous êtes intéressés, rendez-vous sur le site : www.maintenant.pole-emploi.fr